



A Créteil, le 15 juin 2025

A l'attention de M. Georges-François Leclerc

Préfet du Val-de-Marne

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention car vous n'êtes pas sans méconnaître que les agents du département, engagés dans les missions de Protection de l'Enfance, étaient massivement en grève le mardi 25 mars dernier.

Les travailleurs sociaux de la Protection ne sont pas dans le déni d'une situation budgétaire contrainte.

Ils sont également au fait d'une conjoncture nationale qui touche ce secteur en tension de la Protection de l'Enfance. Nous le savons sinistré, en pleine crise des vocations et d'attractivité.

Notre département n'en est pas exempté en prenant des mesures budgétaires drastiques de restriction de la dépense et particulièrement en limitant fortement les recrutements de professionnels nécessaires à la prise en charge optimum et sécurisée des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

A cet effet, nous souhaitons reprendre l'interrogation de Madame la rapporteure de l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental publié en octobre dernier : « *Mais, qui irait dire que la variable d'ajustement doit être la protection de l'enfance ?* ».

Tout en ajoutant, si nous devons parler finances publiques, que les conséquences de la non prise en charge de ces mineurs engendrera un coût pour la société française qui se chiffre à environ 34,5 milliards d'euros^[1].

Depuis plusieurs années, les courriers d'alertes des agents se multiplient, relayés par les organisations syndicales au Président du Conseil Départemental :

- Alertes du service Santé Sécurité au Travail, des psychologues, des Responsables de service, de l'équipe MNA, des équipes de la Protection de l'Enfance des

Espaces Départementaux des Solidarités, des administratifs du Service Accueil Territorial,

- Courriers des équipes (une dizaine les 5 dernières années)
- Demande de la mission d'expertise CHSCT sur les RPS en EDS, rendue en 2018, avec une extension sur les missions des cadres en 2019, expertises sans aucune mesure concrète mise en œuvre à l'issue,
- Questionnaire RPS en EDS (298 participants) dont les résultats alarmants ont été transmis à la collectivité en 2022
- Dépôt d'une requête au Tribunal Administratif questionnant les obligations du Département concernant la santé, la sécurité des agents, spécifiquement sur les risques psychosociaux en EDS (en cours d'instruction),
- Signalement au Défenseur des Droits

Concernant le Défenseur des Droits, vous auriez été sollicités, Monsieur le Préfet, via des décisions cadres sur la protection de l'enfance de ses services sur des points de vigilances concernant la situation préoccupante des services de la Protection de l'Enfance et des enfants confiés.

A cet effet Monsieur le Préfet, avez-vous pu, en tant que représentant de l'Etat, prendre la mesure d'un contexte alarmant et reçu une réponse de la part de la collectivité départementale ?

Cette situation, majorée par les décisions de gels de postes dû aux restrictions budgétaires depuis mai 2024, n'est plus tenable, elle est surtout inacceptable au regard des incidences graves sur les enfants et sur les professionnels en charge de les accompagner.

Certains chiffres de la situation de Protection de l'Enfance dans le département sont sans appel :

- 715 situations d'enfants et de jeunes sans référents professionnels pour assurer leur accompagnement
- 481 mesures d'Aides Educatives à Domicile sollicitées après évaluation (présence d'éléments de danger), non exercées auprès d'enfants faute de professionnels suffisants
- 1417 Informations Préoccupantes de signalement d'enfants en danger ou en risque de danger en attente dont certaines datent de plus d'une année

- Depuis plusieurs semaines les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance ne sont plus en mesure de faire des accueils supplémentaires par manque de place !

Ces chiffres datent de janvier 2025 et depuis ont augmentés faute de moyens supplémentaires !

Bien que les Départements soient désignés comme chefs de file du secteur, ils se doivent de déployer les actions nécessaires sur le terrain et l'Etat n'est pas exempt de sa part de responsabilité. En effet, en tant que pilote et garant, il lui revient de formaliser tous les deux ans une stratégie interministérielle de Prévention et de Protection de l'Enfance, aux fins d'être garant de l'égalité de traitement sur l'intégralité du territoire national par voie de contractualisation (contrats assortis d'objectifs chiffrés et de mécanismes de suivi, mais aussi contrôle de l'égalité de traitement entre les MNA et les autres mineurs confiés).

Nous soutenons aussi la préconisation du CESE de péréquation et d'incitations financières, en lien avec l'évaluation des besoins locaux.

Enfin, l'Etat se doit de veiller au respect des lois en vigueur en matière de Protection de l'Enfance et de contrôler leurs applications par les collectivités territoriales. Pourtant sur le territoire du Val de Marne, la loi n'est pas systématiquement respectée :

- Principe de non séparation des fratries,
- Défaut d'établissement systématique du Projet pour l'Enfant,
- Recours aux hôtels et établissements jeunesse et sport au-delà de deux mois,
- Absence de contrôles des ESMS et de traitement des événements indésirables insuffisants,
- Carences en matière de repérage des situations de danger et traitement des informations préoccupantes au-delà du cadre légal,
- Peu de mise en place du droit au répit et des nouvelles dispositions concernant les assistants familiaux,
- Mesures de placements non exercées,
- Mineurs et majeurs sans suivi éducatif,
- Discontinuité des prises en charge des enfants et jeunes confiés,
- Rupture à répétition brutale d'accueil de l'enfant,
- Orientation d'accueil des enfants par défaut

Les organisations syndicales constatent que les agents du Département, vivent ce drame, quotidiennement, fragilisant leur santé physique et psychique. Pour nos services

publics au-delà des considérations politiques ou financières, il s'agit aussi pour les agents de considérations éthiques et déontologiques, d'enfances brisées, de familles en détresse, d'échec des missions de protection et d'égalité des chances

Aujourd'hui, nous organisations syndicales nous retrouvons dans une impasse, face à un exécutif qui dans son discours semble partager nos inquiétudes, sans faire de propositions significatives pour améliorer cet état des lieux alarmant sous couvert d'une situation financière désastreuse. A cet effet, nous avons à plusieurs reprises proposé des Etat Généraux du Travail Social à l'exécutif départemental afin d'échanger sur ces difficultés majeures qui ne peuvent rester sans réponses d'autant lorsque cela concerne des enfants et des personnes fragiles. A ce jour nos demandes sont restées sans réponse.

Monsieur le Préfet, nous vous sollicitons et vous proposons d'organiser en tant que représentant de l'Etat et garant de la protection des Enfants, une table ronde avec l'ensemble des acteurs participant et contribuant à cette politique publique tel que le Département, l'ARS, le TGI de Créteil (secteur Juge de la Protection des Enfants, le service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le secteur de la pédopsychiatrie et les associations concourant à la protection de l'Enfance et vous assurant que les moyens dédiés à cette politique soient à la hauteur des missions..

Nous restons aussi disponibles pour échanger avec vos services.

En espérant que cette alerte ne reste pas lettre morte, veuillez agréer Monsieur le Préfet nos salutations respectueuses.

La CGT et la FSU Territoriale du Val de Marne

Pour la CGT,

Coline POURRE

Pour la FSU Territoriale,

Guillaume MUNOS

[1] « *Health and financial cost of adverse childhood experiences in 28 European countries : a systematic review and meta-analysis* », The Lancet, étude 2021

